

## **Du Dialogue méditerranéen à l'intervention en Libye : l'Afrique du Nord dans la représentation stratégique de l'OTAN.**

**Dr. Cherif Dris**  
**Ecole Nationale Supérieure de Journalisme et des Sciences de l'information**  
**.Alger**

Plus de vingt années se sont écoulées depuis que le Dialogue méditerranéen a été lancé. En plus de deux décennies d'existence, il est légitime de s'interroger sur les réalisations de ce Dialogue. Cependant, devons-nous, plutôt, nous interroger sur les limites d'une telle initiative et sur les raisons les expliquant. L'exercice est de prime abord périlleux tant il est vrai que le Dialogue méditerranéen n'a pas vocation d'intégrer les sept pays sud méditerranéens qui y prennent part. La comparaison avec le Partenariat Pour la Paix apparaît dans ce cas de figure comme une gageure. Car, si le partenariat pour la paix a été conçu dans le cadre d'une nouvelle conception stratégique visant l'inclusion des pays de l'ancienne Europe de l'Est dans la nouvelle OTAN, le Dialogue méditerranéen obéit à une toute autre démarche.

On serait tenté, de prime abord, de penser à un déclassement de la Méditerranée dans l'échelle des priorités stratégiques de cette organisation. En ce sens, avec la chute du mur de Berlin et dans le cadre du nouveau concept stratégique élaboré en 1990 lors du sommet de Rome et réaffirmé par la suite lors des différents sommets, l'élargissement de la frontière géostratégique de cette organisation plus à l'Est s'est imposé comme la priorité des priorités. Aussi intégrer des pays de la rive sud de la Méditerranée dans la nouvelle architecture sécuritaire n'allait, donc, pas de soi.

Tout de même, la Méditerranée demeure ce flanc sud que l'organisation atlantique ne peut se permettre de négliger. Pas plus qu'elle ne peut aliéner les pays de ce bassin, ceux de l'Afrique du nord en premier lieu. L'intervention militaire en Libye en 2011 dénote ce souci de l'Alliance Atlantique d'inclure le sud de la Méditerranée et l'Afrique du Nord en particulier dans son périmètre géostratégique. Elle dénote aussi et surtout une évolution dans la représentation stratégique de cette structure militaire qui considère la montée des périls en provenance du sud comme une menace à la sécurité de l'Europe.

Le propos de cet article est d'examiner l'évolution de la perception de l'Afrique du nord dans le cadre de la stratégie de l'Alliance Atlantique. Quelle signification doit-on accorder à l'intervention de l'Otan en Libye en 2011 ? Relève-t-elle d'une évolution dans la représentation stratégique de cette organisation militaire quant à la manière d'envisager le Dialogue avec

les pays de la rive sud de la Méditerranée? Ce Dialogue garde-t-il encore une quelconque pertinence dans un contexte marqué par des révoltes internes et l'accentuation de l'instabilité dans le flanc sahélo-maghrébin ?

Pour aborder ces questionnements, nous procéderons en trois temps. En premier lieu, nous examinerons le Dialogue méditerranéen de l'Otan et de quelle manière il a évolué vers un partenariat. En second lieu, il sera question d'analyser l'intervention de l'Otan en Libye, notamment sous l'angle de la responsabilité internationale de protéger. En troisième lieu, enfin, nous questionnerons la pertinence de ce Dialogue et les trajectoires qu'il pourrait prendre à l'aune des turbulences qui secouent la région de l'Afrique du nord et plus particulièrement l'instabilité dans l'espace sahélo-saharien.

### **I- L'Otan et la Méditerranée**

#### *1- Du Dialogue...*

On ne saurait comprendre les raisons à l'origine du lancement du Dialogue méditerranéen sans revenir au concept stratégique de l'OTAN. Ce concept constitue, à bien des égards, le moment fondateur pour une organisation créée dans le seul objectif de contenir l'expansion du communisme. Car si les membres du pacte de Varsovie avaient souhaité la dissolution de cette alliance, consécutivement à la désintégration de l'Union Soviétique, aucun membre de l'OTAN n'a, en revanche, souhaité la disparition du bras armé de la communauté euro-atlantique. Maintenir l'alliance atlantique en vie, tel est le défi que les membres fondateurs, les Etats-Unis en premier, doivent relever. Mais si l'endigement de la menace soviétique avait donné une raison d'être à cette structure, la disparition de cette menace menaçait sa pérennité. Aussi les membres de l'Otan se sont-ils imposé la mission de chercher un nouveau concept stratégique qui légitimerait le maintien de cette structure militaire. Cela s'est fait en novembre 1991 lors du sommet de Rome quand les membres de l'Otan se sont mis d'accord sur un nouveau concept délimitant les contours de la future OTAN. Essentiellement, cette nouvelle orientation insiste sur une conception élargie de la sécurité, laquelle implique à son tour une coopération avec les anciens membres du pacte de Varsovie. Mais le point focal de cette nouvelle orientation stratégique reste l'importance accordée à la gestion des crises et à la prévention des conflits<sup>1</sup>. Ces deux nouveaux chantiers dénotent une volonté de l'OTAN d'élargir son champ d'intervention en dehors de son périmètre stratégique classique. Car dans un nouvel environnement stratégique caractérisée par la prolifération d'une multitude de menaces,

nouvelles pour certaines, auxquelles l'alliance atlantique n'a jamais été confrontée, l'intervention dans certaines crises extérieures au périmètre transatlantique devient la nouvelle raison d'être de l'OTAN. C'est dans le cadre de cette nouvelle orientation stratégique, confortée lors des sommets de Washington de 1999 et celui de Lisbonne en 2010, qu'il faudra situer l'initiative de l'Otan de lancer un Dialogue avec sept pays méditerranéens de la rive sud.

Initié en 1994, le Dialogue méditerranéen de l'Otan n'est qu'un simple forum multilatéral n'impliquant en aucun cas l'ouverture des portes à l'adhésion au sein de l'Alliance Atlantique pour les 7 pays méditerranéens. Plusieurs raisons expliquent la décision de l'Otan de lancer une telle initiative, mais la plus importante reste sans conteste la peur ressentie par les pays de la rive sud à l'égard des intentions futures de l'Otan. En effet et après la désintégration de l'Union soviétique, les pays de la rive sud commencent à s'interroger sur le concept stratégique censé véhiculer les nouvelles orientations de l'Otan pour le troisième millénaire. La quête d'un nouvel ennemi a fait naître chez les pays de la rive sud de la Méditerranée la crainte que la perception de la menace qui guidera la nouvelle stratégie de l'Otan soit dominée par les risques d'instabilité qui se propagent dans les pays du sud. Cette conviction a été confortée par le discours européen, alimenté, il est vrai, par les déclarations de certains responsables politiques occidentaux pour qui le fondamentalisme islamique est la prochaine menace à laquelle l'Otan devrait faire face<sup>2</sup>.

Cette lecture suggère que ce qui motive la décision des responsables de l'alliance atlantique de se rapprocher davantage des pays de la rive sud est le désir d'apaiser les craintes de ces derniers quant aux orientations futures de l'Otan. On peut considérer que la Dialogue méditerranéen de l'Otan, comme le soutiennent certains experts, ressemble plus à une opération de relations publiques dont l'unique objectif est de réhabiliter l'image d'une organisation ayant pour seul souci la projection de la paix dans les pays du sud<sup>3</sup>. Il s'agit, comme nous pouvons le constater, plus d'une question de perception qu'autre chose. Le Dialogue méditerranéen est voulu parce que, de l'autre côté de la Méditerranée, l'image que renvoie l'Otan est celle d'une structure expansionniste, déplaçant la ligne de fracture de l'Est vers le sud.

A proprement parlé, le Dialogue méditerranéen de l'Otan relève d'une stratégie de séduction. En aucun cas il ne peut être considéré comme

l'antichambre de l'adhésion contrairement au partenariat pour la paix, dédié à l'inclusion des ex-républiques d'Europe centrale et orientale. Toutefois, une analyse du contenu du programme de ce Dialogue méditerranéen nous permet de conclure à une certaine similitude avec celui du partenariat pour la paix. En effet, ce programme englobe une coopération militaire reposant sur les axes suivants: exercices militaires conjoints, visites et sessions de formations pour les membres des institutions militaires des pays de la rive sud. Cette coopération militaire s'est tellement intensifiée que les manœuvres militaires entre les navires de l'Otan et ceux des pays de la rive sud en haute mer et l'accostage des navires de l'Alliance dans les ports de certains pays de la rive sud, sont devenues routinières. Les différents sommets de l'Otan (Madrid 1997, Washington 1999, Prague 2002) ont tous mis l'accent sur la nécessité de développer davantage cette coopération en y ajoutant la sécurisation des frontières, la gestion des catastrophes naturelles et aussi la lutte anti-terroriste<sup>4</sup>. Ce dernier point traduit les craintes ressenties par les membres de l'Alliance atlantique, notamment après les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, de voir la menace terroriste gagner l'Europe. Cela d'autant plus que lors du sommet de Prague de novembre 2002, les membres de l'Otan sont arrivés à la conclusion que la sécurité de l'Europe dépend de la stabilité et de la sécurité en Méditerranée<sup>5</sup>. En filigrane, on y décèle cette propension chez les membres de cette alliance, les européens notamment, à considérer la Méditerranée comme une région menaçante. Ce qui explique, sans doute, cette décision prise lors du sommet d'Istanbul de promouvoir ce Dialogue au statut de partenariat comme nous allons le voir dans les lignes qui vont suivre.

## 2- *Au partenariat....*

Lors de leur sommet annuel qui s'est tenu le mois de juin de l'année 2004 à Istanbul, en Turquie, les membres de l'alliance atlantique ont décidé de promouvoir ce Dialogue en une sorte de partenariat. Cette promotion s'est faite dans le cadre d'une vision plus élargie de l'approche de l'Otan au Moyen-Orient et en Méditerranée. L'Initiative de Coopération d'Istanbul qui englobe les pays du Golfe en est la parfaite traduction. Cette initiative est complémentaire au Dialogue Méditerranéen. Elle forme avec le Dialogue méditerranéen la base des efforts de partenariat alliés orientés vers la région

méditerranéenne et le Moyen-Orient élargi et donne lieu à un vaste programme d'ouverture sur le monde arabe<sup>6</sup>.

Cette nouvelle approche offre aux sept pays membre du Dialogue la possibilité de participer à des exercices militaires choisis, à améliorer l'interopérabilité et, à terme, partager leurs renseignements et à contribuer à des opérations militaires<sup>7</sup>. La dimension politique n'est pas en reste ; elle a même été renforcée à travers notamment la diplomatie publique et la diplomatie parlementaire.

Cette évolution reflète la détermination de l'Alliance d'impliquer les pays de la rive sud dans le nouvel agenda stratégique, conçu au tout début de la dernière décennie. Mais au-delà de cette évolution qualitative, le sommet d'Istanbul témoigne du désir de l'Alliance atlantique d'étendre ses frontières géostratégiques au-delà du périmètre sécuritaire euro-atlantique. Les responsables de cette structure l'ont fait clairement savoir, en déclarant que rien n'empêcherait désormais l'Otan d'élargir son périmètre sécuritaire plus au sud. Plus loin encore, la promotion du DM au rang de partenariat ne peut en aucun cas être dissociée de l'ambition des Etats-Unis de remodeler la carte géopolitique du Moyen-Orient, en incorporant dans ce nouveau système sécuritaire régional des pays non arabes, tels que le Pakistan, Israël et probablement l'Iran.

Ce Moyen-Orient élargi qui englobe l'Afrique du nord impose à l'Otan de procéder à une réadaptation de ses missions en mettant davantage l'accent sur des questions politiques telle que la promotion de la démocratie dans la région<sup>8</sup>. Cette réadaptation prolonge dans une large mesure les dessins américains d'élargir la communauté des démocraties au Moyen-Orient. Les conservateurs, du temps où le républicain Gorge W. Bush était au pouvoir aux Etats-Unis, ont en fait leur cheval de bataille, pensant que cela est complémentaire à l'expédition guerrière menée contre l'Irak. L'Otan n'a, certes, pas été impliquée directement dans cette expédition, mais le fait d'inclure le Moyen-Orient dans sa nouvelle feuille de route stratégique dénote clairement la volonté américaine de faire de cette organisation un instrument de sa politique au Moyen-Orient.

Que le Dialogue méditerranéen soit promu au rang de partenariat signifie-t-il en soit un changement de perception à l'égard de la Méditerranée ? Il

serait hasardeux de répondre par l'affirmative. En fait, la Méditerranée, et l'Afrique du nord, en particulier, est toujours perçue sous l'angle de la menace et l'approche basée sur la peur reste de mise. L'intervention militaire en Libye de 2011 en est un indicateur. En effet, depuis que l'Afrique du nord a glissé dans la spirale des révoltes politiques, les craintes d'une exportation de l'instabilité vers le nord de la Méditerranée se sont accentuées. Avec une Libye en proie à une guerre civile dévastatrice, une Tunisie qui négocie une transition en douceur, non sans heurts, et un Sahel en proie à la menace terroristes et à des risques de tous genres, la perception que l'Otan développe à l'égard de cette région est désormais sous l'emprise du prisme sécuritaire.

## **II- L'intervention de l'Otan en Libye : l'Afrique du nord comme nouveau théâtre des opérations ?**

L'intervention militaire de l'alliance atlantique en Libye ne paraissait pas au début de la révolte comme une évidence. Car en dehors de l'Afghanistan, du Kosovo et de la Bosnie auparavant, l'Otan n'avait aucunement inscrit l'intervention militaire en Afrique du nord dans son ordre du jour. De surcroît, la principale raison qui pouvait motiver une telle intervention, à savoir une agression contre l'un de ses membres, comme stipulé dans l'article 5 du traité de l'Otan, était absente. Intervenir donc dans une région se situant en dehors de son périmètre géostratégique n'avait pas lieu d'être car aucun des pays membres n'a fait l'objet d'une agression de la part de la Libye. Elle n'était pas non plus envisageable si l'on considère les difficultés auxquelles les Etats-Unis ont fait face pour se défaire des dossiers afghan et irakien ainsi que les contraintes financières qui jettent une ombre pesante sur les budgets de la défense des pays membres de l'Otan du fait de la crise financière qui a frappé l'économie mondiale à partir de l'année 2008.

En décidant d'intervenir, l'Otan inaugure une nouvelle ère dans ses relations avec les pays du sud. Car le fait d'engager une action armée contre un Etat de l'Afrique du Nord est révélateur en soi de la trajectoire que les relations de cette organisation militaire prendront avec les pays maghrébins. C'est la première intervention militaire d'une organisation militaire supranationale dans cette région. Un précédent qui ne manquera pas de peser sur les rapports de parts et d'autres. Est-ce à dire que l'Afrique du nord devient de ce fait le nouveau théâtre des opérations de l'Otan Mais interrogeons-nous d'abord sur la légalité de cette intervention et les vraies raisons qui la sous-tendent.

### *1- Un humanisme militarisé ?*

Les dirigeants de l'Otan se sont appuyés sur la résolution 1973 du conseil de sécurité de l'ONU, adopté le 17 mars 2011. Cette résolution a été adoptée dans le but de protéger les civils et a imposé certaines mesures dont l'instauration d'une zone d'exclusion aérienne comme le stipule l'article 6 :

«interdire tous vols dans l'espace aérien de la Jamahiriya arabe libyenne afin d'aider à protéger les civils». Cette interdiction ne concerne cependant pas les vols d'avions civils. Néanmoins, en instaurant cette zone d'exclusion l'ONU entendait empêcher l'usage par le régime du colonel Kadhafi de l'aviation militaire contre les groupes armés opposants. De surcroit, cette résolution conforte la résolution 1970, adopté le 26 février 2011, qui impose des sanctions sur le régime du colonel Kadhafi.

On le voit donc, l'Otan n'aurait pas pu intervenir militairement en Libye sans l'aval des Nations-Unies et des autres organisations régionales comme la Ligue arabe et l'Union africaine. L'intervention de l'Alliance atlantique est assise juridiquement sur un mandat onusien lequel s'appuie sur le chapitre VII de la charte des Nations Unies. Car en tant qu'organisation politique et sécuritaire dont l'aire d'intervention n'inclue pas l'Afrique du Nord, l'Otan ne pouvait s'impliquer militairement, cela d'autant plus que la Libye n'a aucunement menacé la sécurité de l'un des membres de cette organisation.

Protéger les populations civiles libyennes contre les exactions commises par les milices du régime du colonel Mouammar Kadhafi telle semble être la raison principale justifiant l'intervention de l'Otan. La résolution 1973 le souligne clairement : «*La préoccupation concernant le sort tragique des réfugiés et des travailleurs étrangers forcés de fuir la violence, heureusement accueillis en nombre par la Tunisie et l'Egypte mais dont la situation nécessite un appui de la communauté internationale ; l'appel à protéger les civils et l'exigence de cessez-le-feu, tout en excluant une intervention par voie terrestre*»<sup>9</sup>. Cet empressement de l'Otan à venir au secours des populations libyennes est adossé à un discours alternant compassion et diabolisation. Compassion envers la population libyenne décrite comme opprimée par un régime tyrannique, et diabolisation d'un régime considéré comme responsable des souffrances endurées par les libyens. Dans ce registre, les dirigeants des pays membres de l'Otan n'ont pas été avares en vocabulaires pour décrire le régime libyen comme violent, sanguinaire et tyrannique.

Les opposants libyens étaient décrits comme des combattants de la liberté qui militent pacifiquement face à un régime qui a usé des moyens les plus violents pour les réprimer<sup>10</sup>. Le président américain Barak Obama a décrit le régime libyen en ces termes : «*Depuis plus de quatre décennies, la population libyenne est sous l'autorité d'un tyran, Mouammar Kadhafi. Il a*

*privé son peuple de liberté, exploité leur richesse, assassiné les opposants dans le pays et à l'étranger et terrorisé des innocents partout dans le monde, y compris des Américains qui ont été tués par des agents libyens.»<sup>11</sup>. Le même ton a été adopté par le secrétaire général de l'Alliance Atlantique à cette époque : «Je suis choqué par le recours aveugle à la violence contre des manifestants pacifiques en Libye. Je déplore la perte de vies humaines. J'appelle les autorités libyennes à arrêter la répression de civils non armés...Le peuple libyen, comme celui de nombreux autres pays du Moyen-Orient, a exprimé un désir profond d'évoluer vers la démocratie. Ses aspirations légitimes doivent être entendues. Les libertés d'expression et de réunion sont des droits fondamentaux dont la population ne peut être privée.»<sup>12</sup>. Cette vision manichéenne a été relayée par des médias occidentaux et arabes. Se réappropriant le discours des dirigeants politiques, certains médias se sont lancés dans des campagnes de dénigrement du régime libyen, construisant ainsi une réalité médiatique d'un régime déjà honni par une grande partie des pays occidentaux.*

## *2- Responsabilité internationale de protéger ou un changement de régime imposé?*

L'opération de diabolisation du régime libyen s'inscrit dans le cadre d'une stratégie bien pensée et dont l'objectif n'est autre que la légitimation de la responsabilité de protéger. Les pays membres de l'Otant ont voulu, à travers l'opération Protecteur Unifié, forcer les choses et transformer ce devoir en un droit. En effet, depuis le début des années 2000, certains pays occidentaux, aidés par des intellectuels et des médias influents, s'emploient à concevoir une architecture juridique qui légaliserait les interventions militaires à des fins humanitaires. Le devoir d'ingérence, formule chère à certains défenseurs des droits de l'Homme et à certains juristes internationalistes, s'est avérée insuffisante. Ce devoir doit se transformer en droit et la Libye fournit, dans le cas présent, l'alibi pour y parvenir. Il faut dire que depuis son adoption comme résolution par l'assemblée générale de l'ONU en 2005, la responsabilité internationale de protéger peine à se frayer un chemin et s'imposer comme une norme juridique contraignante. Au sein



du Conseil de sécurité, la seule instance au sein de l'ONU habilitée à adopter de telles normes, des membres permanents comme la Russie et la Chine s'y opposent, redoutant que cela n'ouvre la voie à la légalisation de l'ingérence. Davantage encore, ils considèrent la responsabilité internationale de protéger comme le prétexte pour un changement de force des régimes politiques. A l'évidence, la résolution 1973 a été conçue avec comme arrière pensée l'accélération de la chute du régime de Mouammar Kadhafi. La zone d'exclusion aérienne n'était pas limitée aux aéronefs appartenant à l'armée libyenne mais à tout aéronef militaire survolant l'espace aérien libyen, hormis ceux chargés de veiller au respect de cette zone d'exclusion, comme c'est le cas avions de l'Otan.

Il n'est pas exagéré de soutenir qu'il y a une volonté délibérée de la part de certains membres permanents du Conseil de sécurité de renverser le régime de Kadhafi. Il suffit de se référer à la résolution en question qui stipule entre autres, «la protection des populations civiles par tous les moyens nécessaires », pour s'en convaincre. En d'autres termes, l'usage de la force armée devient inéluctable. Mais plus encore, l'élimination de la menace à l'origine de la souffrance de la population civile, à savoir le régime de Kadhafi. De ce fait, de moyen, le changement de régime s'est mué en une fin en soi<sup>13</sup>, au détriment des objectifs assignés à la résolution 1973. Cette hypothèse est confortée par l'acheminement des armes aux rebelles alors que les résolutions 1970 et 1973 imposent un embargo. En effet, non seulement les pays membres de l'Otan ont tout fait pour empêcher tout acheminement des armes aux forces armées libyennes, mais ils ont armé les rebelles à travers le largage aérien de la cargaison militaire. C'est grâce à cette assistance militaire que les rebelles libyens ont pu conquérir certains territoires<sup>14</sup> et imposer leur ordre.

Cette dualité dans la gestion de la crise libyenne est révélatrice d'une nouvelle approche qui fait, vraisemblablement, peu de cas du caractère sacré de la souveraineté d'un Etat et de son intégrité territoriale. On pourrait même soupçonner au sein de l'Otan une velléité de remettre en cause la logique westphalienne à laquelle s'accrochent les pays de l'Afrique du nord, membres du Dialogue méditerranéen. Or, si ce Dialogue est fondé, entre autres, sur le respect de la souveraineté des Etats, l'intervention militaire en Libye ne risque-t-elle pas de mettre en péril tout ce qui a été accompli comme

travail notamment dans le volet relatif aux mesures de confiance et de coopération militaire et sécuritaire ?

### **III- Quel avenir pour la coopération avec l'Otan à l'aune des révoltes au Maghreb?**

Il est sans doute simpliste de conclure que l'intervention de l'Otan en Libye est à l'origine de l'instabilité sécuritaire en Afrique du Nord. Néanmoins, force est de reconnaître que cette action militaire a accentué cette instabilité en raison de ses implications régionales, à commencer par la situation au Mali et au Sahel de manière générale. De fait, la représentation de l'espace stratégique nord africain doit être repensée pour y inclure l'espace sahélo-saharien. En effet, l'instabilité au Sahel impacte lourdement la stabilité de la région de l'Afrique du nord et considérer cette dernière comme un complexe de sécurité où le segment septentrional, à savoir le grand Maghreb, interagit avec le segment méridional, le Sahel, en l'occurrence, n'est pas dépourvue de pertinence. On se retrouve de ce fait en face d'un ensemble maghrébo-sahélien en proie à des menaces et à des défis post-westphaliens.

#### *1- Des défis sécuritaires post-westphaliens*

Si les défis de type westphalien, comme les rivalités pour le leadership régional ou encore la colonisation du territoire du Sahara occidental continuent à structurer les interactions stratégiques nord-africaines, l'on assiste ces dernières années à l'irruption de menaces et défis de nature infranationale. Et ces derniers ne sont pas moins dangereux pour la sécurité nationale des Etats nord africains.

Dans la hiérarchie des menaces de type post-westphalien, le terrorisme occupe la première place. Ce phénomène a pris des dimensions internationales depuis que le Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC) a déclaré son allégeance à Al Qaida en 1998. L'extension du GSPC de son champ d'activité en se transformant en Al Qaida au Maghreb traduit le passage d'un terrorisme localisé vers un terrorisme à dimension géopolitique. De fait, l'implantation de l'AQMI intègre le Maghreb dans la stratégie mondiale des groupes terroristes. D'autant plus qu'avec la guerre civile en Libye et l'instabilité au Mali, l'axe Sahélo-Maghrébin est devenu le terrain propice pour des groupes terroristes comme Al Qasida, le MUJAO, Ansari Eddine et Ansar Charia d'étendre leurs activités, aidés en cela par l'absence d'un pouvoir central fort, comme cela est le cas en Libye, et la prolifération des armes. La nébuleuse terroriste en Afrique du nord s'est élargie avec l'implantation de groupuscules ayant affiché leur allégeance à l'Etat islamique, cette organisation terroriste qui écume en Syrie et en Irak.

Plus grave encore, cette activité terroriste s'est ragaillardie à la faveur des connexions établies par les groupes terroristes avec les trafiquants d'armes et de drogue, mais aussi et surtout, grâce aux enlèvements de ressortissants étrangers, une activité qui a généré des dizaines de millions d'euros. Et en dépit des campagnes visant l'adoption d'une résolution onusienne criminalisant le paiement de rançons aux groupes terroristes, certains pays européens continuent à le faire. C'est le cas de la France qui, selon une enquête réalisée par le quotidien américain *The New-York Times*, aurait versé, entre 2008 et 2014, 58 millions de dollars aux différents groupes, en échange de la libération de ses ressortissants détenus<sup>15</sup>. Les sommes récoltées grâce à ces rançons ont servi à l'achat d'armes et de munitions, devenues de plus en plus disponibles depuis le glissement de la Libye dans une spirale de violence interminable.

Le terrorisme se nourrit à son tour d'activités sur lesquelles les forces de sécurité des Etats nord africains n'ont que peu de prise. Il s'agit en l'occurrence de la contrebande d'armes et des trafics de tous genres, au premier rang desquels figure le trafic de drogue. Ce dernier est devenu le nouveau champ d'investissement des groupes armés écumant au Sahel. Même s'ils ne s'adonnent pas à ce trafic, ces agroupes en profitent néanmoins, à travers les protections qu'ils offrent aux trafiquants de drogues<sup>16</sup>. ces menaces, s'ajoutent des défis d'ordre endogène dont la gestion est des plus complexes qui soit. La raison tient à leur nature structurelle qui trouve son origine, principalement, dans le type d'Etat qui a émergé suite aux indépendances, notamment dans l'axe sahélo-saharien.

Nous avons évoqué plus haut la situation en Libye, comme un cas symptomatique de la faillite d'un modèle d'Etat. En effet, ce pays vit actuellement une phase d'instabilité aigue, aggravée par l'absence d'une autorité centrale. L'intervention militaire de l'Otan, au lieu d'aider à la mise en place d'une solution politique, n'a fait qu'accentuer cette instabilité et plonger la Libye dans le chaos.

Moins critique certes que la Libye, la fragilité de l'Etat malien n'en est pas moins une source d'inquiétude pour les pays de la région. Le coup d'état de mars 2012 a plongé ce pays dans une spirale d'instabilité, propice à la prolifération de groupes terroristes qui ont imposé leur loi sur tout le nord du Mali. Et si la menace terroriste connaît une nette régression, notamment après l'intervention militaire française et le retour à la stabilité politique

consécutivement à l'organisation des élections présidentielles, la stabilité dans ce pays reste néanmoins fragile. La persistance de la question touarègue et les attermolements affichés par certains groupes du mouvement touarègue à signer les accords d'Alger de mars 2015, accentuent cette fragilité tant il est vrai que la crise malienne revêt un caractère structurel dont l'origine remonte aux premières années d'indépendance de ce pays.

Enfin, on ne saurait clore ce chapitre des défis endogènes sans évoquer les défis sociétaux. Ils ne représentent certes pas une menace directe à la sécurité des Etats de la région, mais la persistance de la pauvreté, de certaines épidémies, de la sécheresse, des déséquilibres entre les régions et le faible taux d'accès aux soins et à l'éducation pourraient faire basculer certains pays de l'espace sahélien dans la catégorie des Etats faillis. D'ailleurs, quatre pays, en l'occurrence le Mali, le Niger, le Tchad et le Burkina-Faso, sont rangés dans la catégorie des pays les moins avancés au monde. Ces quelques chiffres sur le revenu national par habitant nous renseignent un peu plus sur l'état de pauvreté dans lequel se trouvent ces pays : 600 dollars/an pour le Mali (160<sup>ème</sup> rang mondial selon l'Indice du développement Humain (IDH)), 600 dollars/an pour le Tchad (163<sup>ème</sup> rang mondial selon l'IDH), 550 dollars/an pour le Burkina-Faso (161<sup>ème</sup> rang mondial selon l'IDH) et enfin 390 dollars/an pour le Niger (167<sup>ème</sup> rang mondial selon l'IDH)<sup>17</sup>. Mais la pauvreté n'est pas le seul défi sociétal. Ces pays sont rongés par la persistance des clivages ethniques et tribaux qui font primer les loyautés traditionnelles sur les loyautés institutionnelles. La pratique politique dans ces pays reste fortement façonnée par les loyautés traditionnelles qui, le plus souvent, font obstacle aux stratégies des Etats tendant à lutter contre certaines menaces comme le terrorisme et les trafics de tout genre.

Cette présentation synthétique des défis et menaces démontre, si besoin est, la fragilité du système régional nord-africain. Une fragilité aggravée par les crises libyenne et malienne qui déplacent la problématique sécuritaire dans cette région de la sphère westphalienne (interétatique) vers la sphère post-westphalienne. Incontestablement, cela aura des incidences sur les rapports de l'Otan à cette région. De quelle manière ? Dans les lignes qui vont suivre, nous esquisserons deux pistes sur lesquelles les rapports de l'Otan avec cette région pourraient s'engager.

#### *1- Un Regional Builder*<sup>18</sup>

En l'absence d'un leader régional qui s'acquittera de la mission de maintenir la stabilité et l'équilibre des rapports de forces en Afrique du Nord, l'Otan est-elle en mesure, habilitée à assumer le rôle de Regional Builder ? En se basant sur les programmes lancés dans le cadre du Dialogue méditerranéen, en 1994, enrichis par la suite par l'initiative d'Istanbul de 2004, l'on serait tenté de le croire. En effet, la région de l'Afrique du Nord se caractérise par l'absence d'une structure régionale multilatérale en mesure de créer les conditions pour des rapports apaisés et capables d'intervenir pour contenir toute menace à la stabilité régionale, à l'instar de la CEDEAO en Afrique de l'Ouest ou de la SDC en Afrique australe. La crise malienne a clairement démontré cette défaillance puisque c'est un acteur extrarégional, la France en l'occurrence, qui s'est chargé d'intervenir pour repousser la menace des groupes armés du nord. Le CEMOC créé en 2010 et qui regroupe l'Algérie, le Mali, le Niger, et la Mauritanie a démontré ses limites. De même que l'Union du Maghreb Arabe, cet ensemble, lancé en grande pompe en 1989, qui est entré dans une phase de stagnation depuis 1994.

On le voit donc, l'ordre sécuritaire nord-africain évolue en creux ; aucune structure multilatérale de coopération n'a pu se mettre en place, pour épargner aux pays de la région l'interférence de puissances extrarégionales. L'insertion des pays de la région dans le Dialogue méditerranéen est pensée de manière à intégrer ces pays dans une sorte de maillage sécuritaire, structuré selon les normes fondant la doctrine stratégique de l'Alliance atlantique. Selon toute vraisemblance, l'Otan ambitionne de combler ce déficit en structures sécuritaires multilatérales en Afrique du Nord en proposant une sorte de multilatéralisme non contraignant. Il n'est, donc, nullement question de promouvoir la coopération avec les pays de l'Afrique du nord en une sorte d'institutionnalisation plus poussée. Un Regional Builder suppose une influence à distance. La culture stratégique que l'Otan entend diffuser est celle qui se base sur des actions multilatérales visant la réappropriation par les pays membres du Dialogue méditerranéen des normes régissant les rapports entre les membres de l'alliance aussi bien dans le domaine des relations civilo-militaires, des doctrines d'emploi des forces ou encore de la gestion des crises. En fait, l'Otan conçoit ses rapports avec les pays de la région dans une optique visant la régionalisation de la sécurité en Afrique du nord, sans que cela implique des relations contraignantes. Mais cela est-il réalisable ?

## 2- *Méfiance et prévalence de la relation bilatérale*

Il n'est pas exagéré de soutenir qu'avec l'intervention militaire en Libye, la relation de confiance tissée depuis le lancement du Dialogue en 1994 est fragilisée. L'intervention en Libye n'a pas suscité l'adhésion de tout les pays d'Afrique du nord. En première ligne des pays qui se sont opposés à cette

intervention militaire, l'Algérie qui a défendu le principe d'une solution politique dans le cadre de l'Union Africaine. Davantage encore, et au moment où certains pays défendent la proposition d'une intervention militaire de l'Otan pour mettre un terme au chaos prévalant en Libye, l'Algérie continue d'opposer la solution politique<sup>19</sup>. Par ailleurs, il n'est pas certain que l'Otan soit animée par le désir de rééditer l'expérience de 2011 tant la situation sur le terrain est d'une complexité telle qu'une action militaire ne ferait que l'aggraver davantage. De surcroît, et pour des considérations politiques, financières et opérationnelles, les pays membres de l'Otan redoutent un enlisement aux conséquences incalculables.

Autre facteur rendant ce scénario de Regional Builder improbable est la propension de certains membres de l'Alliance atlantique à privilégier la relation bilatérale sur l'action multilatérale. En effet, il est difficile pour certains membres influents de l'Otan de sacrifier des rapports privilégiés et historiques avec certains pays de la région, au profit d'une démarche collective<sup>20</sup>. Des pays comme la France, l'Espagne et l'Italie ont tissé des liens dans les domaines de défense et de sécurité avec le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Mauritanie. Par voie de conséquence, la relation bilatérale est mise en première ligne, l'action dans le cadre de l'Otan n'étant qu'un ersatz. Enfin, il est important de souligner le fait qu'au sein de cette organisation, il existe une sorte de divergences entre les pays membres sur les priorités que l'Alliance doit avoir. En effet, si les pays européens, ceux de la rive sud de la Méditerranée, semblent plus préoccupés par ce qui se passe en Afrique du nord et au Sahel, les Etats-Unis sont plus enclins à donner plus d'importance à l'Asie-Pacifique<sup>21</sup>. L'intervention en Libye en est la preuve, puisque les Américains se sont retirés quelques jours seulement après le début de l'opération Protecteur Unifié, démontrant ainsi le peu d'intérêt qu'ils accordent à cette région contrairement à l'Asie ou dans une certaine mesure le Moyen-Orient.

#### **Conclusion :**

Bâtir une relation de confiance entre l'Otan et les pays de l'Afrique du Nord, membres du Dialogue méditerranéen, n'est pas un

exercice des plus aisés. En intervenant en Libye, l'Alliance atlantique a levé un coin de voile sur ses intentions réelles dans la rive sud de la Méditerranée. Des intentions qui comprennent l'inclusion de nouvelles sphères géopolitiques dans le champ d'action de l'Alliance. Et s'il est admis que la rive sud de la méditerranée est incluse comme partie intégrante de la sécurité de l'Europe, l'espace Maghrébo-sahélien le devient de facto.

Par voie de conséquence, l'on pourrait soutenir l'idée que l'Alliance atlantique puisse élargir ses frontières géostratégiques jusqu'au Sahel. Mais est-ce à dire des actions militaires pourraient être envisagées dans cet espace ? La réponse est moins sûre. En revanche, il sera difficile pour l'Otan d'envisager avec les pays de l'Afrique du nord des rapports basés sur la confiance mutuelle, cela d'autant plus que ces derniers semblent moins enthousiastes à aller vers des relations plus poussées avec cette structure militaire.

#### Références Bibliographique :

<sup>1</sup>. Maître de Conférences en Sciences Politiques à l'Ecole Supérieure de Journalisme et des Sciences de l'Information d'Alger, Chercheur associé à l'IREMAM-CNRS, Aix-en-Provence, France

<sup>2</sup>. Michael Legge, *L'élaboration de la nouvelle stratégie de l'Otan*. In **La revue de l'Otan**, Vol. 39- No. 6 Déc. 1991 p. 9-14.

<http://www.nato.int/docu/revue/1991/9106-02.htm>. Mise à jour le 08/09/2002. Consulté le 26/03/2015 à 22.23

<sup>3</sup>. L'ancien secrétaire général de l'Otan, Willy Claes, a été parmi ceux qui ont tout fait pour que la nouvelle stratégie de l'Alliance atlantique fasse de l'endigement de la menace islamiste sa nouvelle priorité avec des déclarations alarmistes sur le danger que peut représenter la montée de l'islamisme pour la sécurité des pays occidentaux.

<sup>4</sup>. Alberto Bin, "*NATO's Mediterranean Dialogue: A Post-Prague Perspective?*" **Mediterranean Politics**, Vol. 7, No. 2, Summer 2002: 115-120.

<sup>5</sup>. Abdenour Benantar, *La dimension méditerranéenne de la sécurité de l'Algérie : l'Algérie, l'Europe et la l'Alliance Atlantique* (en Arabe), Al Maktaba Al Aasria, Alger, 2005, Pp. 153-154.

<sup>6</sup>. Ibidem, p. 154

<sup>7</sup>. Brahim Saïdy, *Le rôle de l'Otan en Méditerranée et au Moyen-Orient*. In **La Revue Internationale et Stratégique**, N° 73, Printemps, 2009. p.48.

<sup>8</sup>. Autres initiatives multilatérales en Méditerranée. In <http://www.iemed.org/observatori/recursos/documents/cronologies/arxius->

cronologies-anuari-2013/Autres%20initiatives%20multilaterales%20FR.pdf-fr. p.397

<sup>9</sup>. Fred Tanner, "Nato's Role in defense Co-operation and Democratization in the Middle-East". In **International Spectator**, 4-2004, PP. 101-113

<sup>10</sup>. Le texte de la résolution 1973 du Conseil de Sécurité de l'ONU sur la Libye. In [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2011/03/18/le-texte-de-la-resolution-sur-le-libye\\_1494976\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2011/03/18/le-texte-de-la-resolution-sur-le-libye_1494976_3212.html). Consulté le 29-04-2015 à 22.10

<sup>11</sup>. Pour une analyse approfondie et détaillée sur la représentation du régime du colonel Kadhafi dans le discours des dirigeants occidentaux, cf. Julien Pomarède, « *Des maux guerriers aux mots interventionnistes : une analyse des mécanismes de légitimation de l'opération militaire internationale en Libye (2011)* ». In **Études internationales**, vol. 45, n° 2, 2014, p. 229-260.

<sup>12</sup>. Gilbert Achcar, **Le discours de Barack Obama sur la Libye et les tâches des anti-impérialistes**. In <http://www.npa2009.org/content/le-discours-de-barack-obama-sur-la-libye-et-les-t%C3%A2ches-des-anti-imp%C3%A9rialistes>. Consulté le 18-04-2015 à 23.18

<sup>13</sup>. Déclaration du secrétaire général de l'OTAN sur les événements survenus en Libye. Le 21 février 2011. In [http://www.nato.int/cps/fr/natohq/news\\_70731.htm](http://www.nato.int/cps/fr/natohq/news_70731.htm). Consulté le 19-04-2015 à 08.03

<sup>14</sup>. Hugh Roberts, cité par Alan J. Kuperman, *A Model Humanitarian Intervention?: Reassessing NATO's Libya Campaign*. In **International Security**, Volume 38, Number 1, Summer 2013, P. 113

<sup>15</sup>. Ibidem,

<sup>16</sup>. Cette information a été rapportée par Damien Glez dans son article, *Aqmi : rançons au Sahel, le terreau du terrorisme ?* In Jeune Afrique du 04/08/2014

<http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20140804114108>. Consulté le 13/04/2015 à 19.25.

<sup>17</sup>. Djalil Lounas, "Confronting Al-Qa'ida in the Islamic Maghrib in the Sahel: Algeria and the Malian crisis". In **Journal of North African Studies**, 2014, Vol. 19, No. 5 p. 815

<sup>18</sup>. Rapport 2011 sur les pays les moins avancés. P.133. [http://unctad.org/fr/Docs/lcd2011\\_fr.pdf](http://unctad.org/fr/Docs/lcd2011_fr.pdf).

<sup>19</sup>. Abdenour Benantar, *Contribution de l'Otan à l'établissement de la confiance et de la sécurité au Maghreb*. Fellowship Monograph. Rome, September, 2010. P.29

<sup>20</sup>. Abdelkader Messahel à l'APS : L'Algérie poursuivra sa mission pour une solution politique en Libye. Samedi 201/12/2014.



<http://www.aps.dz/algerie/15494-messahel-%C3%A0-l-aps-l-alg%C3%A9rie-poursuivra-sa-mission-pour-une-solution-politique-en-libye>

<sup>21</sup>Erik Reichborn-Kjennerud, *Nato's Problematic Partnership In the MENA Region*. In **Mediterranean Quarterly**, Volume 25, Number 2, Spring 2014, P. 07

<sup>22</sup>Ibidem,